
AVIS PUBLIC de consultation aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement numéro 272-2019 intitulé : « Règlement modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme 224(2012) afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) 6-25 de la MRC de Coaticook » et résumé du projet de règlement »

Conformément aux articles 109 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 3 juin 2019, le conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest a adopté par résolution le projet de règlement numéro 272-2019 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme 224(2012) afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) 6-25 de la MRC de Coaticook* ».

Ce règlement a pour objet d'assurer la conformité du plan d'urbanisme au SADD de la MRC de Coaticook. Les changements apportés portent essentiellement sur les orientations, objectifs et moyens, les affectations et les usages compatibles avec celles-ci.

Avis est par les présentes donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation le 25 juin 2019, à 18h00, au 2081 chemin Way's Mills, à Barnston-Ouest. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, aux heures régulières d'ouverture et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, voici un **résumé du projet de modification du plan d'urbanisme** de la municipalité :

Ce règlement a pour objet d'assurer la conformité du plan d'urbanisme au SADD de la MRC de Coaticook. Les changements apportés portent essentiellement sur les orientations, objectifs et moyens, les affectations et les usages compatibles avec celles-ci.

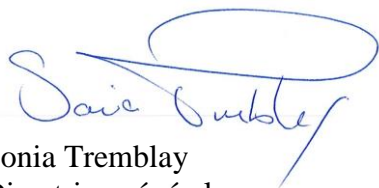
Le règlement 272-2019 modifie le plan d'urbanisme en corrigeant certaines références à d'autres règlements et certaines références au schéma de la MRC. Il bonifie également les articles portant sur le patrimoine et la faune et la flore.

De plus, le projet de règlement modifie la nomenclature, les limites des affectations du sol et les usages compatibles avec celles-ci. On retrouve maintenant cinq (5) affectations du sol soit :

- Agricole
- Forestière
- Urbaine
- Habitation basse densité
- Conservation

Le plan des éléments d'intérêt est également modifié par l'ajout de certains éléments.

Donné à Barnston-Ouest, ce 5 juin 2019.



Sonia Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière